

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2026DECISION84**

**Objet :** Devis avec la société BOSCHAT LAVEIX – Fourniture cylindres Winkhaus afin d'équiper les différentes portes des bâtiments de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu les devis de la société BOSCHAT LAVEIX : 48 rue de Dinard – BP 70249 – 22402 LAMBALLE Cedex, pour la fourniture de cylindres Winkhaus afin d'équiper les portes des bâtiments de la Communauté de communes Vie et Boulogne de la manière suivante :

- Portes des déchetteries, budget OM pour un montant de 3 727,30 € HT,
- Portes des autres sites, budget Général pour un montant de 2 021,38 € HT,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis de la société BOSCHAT LAVEIX, pour la fourniture de cylindres Winkhaus afin d'équiper les portes sur plusieurs bâtiments de la Communauté de communes Vie et Boulogne, pour un montant total de 5 748,68 € HT soit 6 898,42 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 1<sup>er</sup> juin 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.